

ALGEEI 46...

3 militant-e-s CGT mis-e-s en garde à vue !

Ce matin à 8h30, Claudine, Jérôme et Olivier devaient être auditionné-e-s à la Gendarmerie de Figeac dans le Lot.

Depuis plusieurs mois, ils sont victimes de **discrimination syndicale** de la part de la direction de l'ALGEEI 46. Au mois de décembre 2014, l'un d'entre eux avait été mis à pied à titre conservatoire, tous avaient été convoqué-e-s à un entretien préalable à licenciement. La mobilisation sans faille des salarié-e-s et de la CGT avait eu raison de l'acharnement anti-syndical : la lutte avait payé et toutes les sanctions avaient alors été levées, l'abandon total de toute procédure disciplinaire avait été obtenu. Autant dire que les faits reprochés n'étaient pas recevables : la chasse aux syndicalistes devenait de plus en plus évidente.

Aujourd'hui, un cran supérieur est franchi et la discrimination s'est transformée en **criminalisation** : ces trois mêmes camarades viennent d'être **mis-e-s en garde à vue** suite à un signalement effectué auprès du Procureur de la République au mois de décembre... Quel est l'objectif recherché d'une telle garde à vue ?

L'acharnement anti-CGT continue dans cette association qui tente d'instrumentaliser la justice à des fins douteuses.

La Coordination Régionale et le Comité Régional s'insurgent contre ces manœuvres qui visent à faire des militant-e-s des voyous.

La Coordination Régionale et le Comité Régional soutiennent Claudine, Jérôme, Olivier et appellent :

- ✓ au soutien moral des camarades mis-e-s en garde à vue ce jour
- ✓ à la solidarité financière afin d'aider à la prise en charge des frais d'avocat¹

La Coordination Régionale et le Comité Régional :

- ✓ restent vigilants quant aux suites qui seront données à cette affaire
 - ✓ mettront tout en œuvre pour accompagner ces militant-e-s dans cette épreuve difficile
 - ✓ se mobiliseront et créeront les conditions nécessaires au rapport de force pour exiger l'arrêt des procédures.
-

Toulouse, le 21 mai 2015.